



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 120-2024 – RÈGLEMENT SUR LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE PAIEMENT DE LA DETTE DE LA VILLE

AVIS EST DONNÉ QUE :

Lors de la séance extraordinaire du 7 novembre 2024 à 17 h 00, le Conseil municipal de la Ville de Montréal-Est a adopté le règlement mentionné en titre.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du greffier situé au 11370, rue Notre-Dame Est, 5^e étage, Montréal-Est aux heures normales d'ouverture de l'hôtel de ville.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 19 DÉCEMBRE 2024.

Me Olivier Pelletier
Greffier